

France : la BEI et le Département de Seine-et-Marne signent un nouveau contrat de financement pour les collèges



©Shutterstock

- Un apport de 140 millions d'euros de la BEI pour 19 établissements du département
- L'application de normes environnementales plus élevées que celles de la réglementation actuelle pour la majorité de ces projets

La Banque européenne d'investissement accorde un prêt de 140 millions d'euros pour l'extension, la rénovation et la construction de 19 établissements du Département de Seine-et-Marne. L'opération comporte un volet environnemental significatif puisque plus de la moitié des projets seront réalisés selon des normes plus ambitieuses que la réglementation thermique actuelle.

Après la signature, en juillet 2015, d'un contrat de financement de 100 millions d'euros, le Département de Seine-et-Marne a décidé de mettre en place un nouveau contrat de financement pluriannuel avec la BEI, dans le cadre de la poursuite de son plan d'investissement pour les collèges.

Le Département de Seine et Marne est le département qui, après l'Essonne, connaît la plus importante croissance démographique en Île-de-France. Les établissements du premier cycle secondaire, dont le Département est en charge, enregistrent ainsi l'arrivée de plus de mille collégiens

supplémentaires par an. Au-delà des capacités additionnelles nécessaires auxquelles répondent l'extension d'établissements existants et la construction de nouveaux collèges, les investissements du Département sont également guidés par les mises aux normes en termes d'accessibilité, le soutien à différents dispositifs pédagogiques à destination des élèves en difficulté, et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Parmi l'ensemble des projets figurant dans le plan du Département, la BEI en a retenu 19 dont le coût total éligible s'élève à 303 millions d'euros. Il s'agit dans le détail de 7 constructions de collèges, de 10 opérations d'extension et de rénovation lourde ou partielle de collèges existants, et de 2 opérations de rénovation d'autres infrastructures culturelles et éducatives existantes.

À la fin de la période de réalisation du projet, plus de 13 000 collégiens, soit plus de 15% de l'effectif scolarisé dans les collèges publics du département bénéficieront d'infrastructures neuves ou rénovées.

*« L'investissement dans l'éducation figure parmi les premières priorités de la Banque européenne d'investissement, car ses retombées sur l'économie et nos sociétés sont inestimables, déclare **Ambroise Fayolle**, Vice-Président de la BEI. Nous sommes très fiers de la confiance que nous accorde le Département de Seine-et-Marne en nous permettant de l'accompagner pour la seconde fois dans la construction et la rénovation de ses équipements éducatifs. »*

Pour **Patrick Septiers**, Président du Département de Seine-et-Marne, « cette politique d'investissement ambitieuse menée par le Département permet d'offrir aux collégiens et aux équipes éducatives un cadre de travail propice à l'épanouissement et à la réussite de chacun. Le Département a fait le choix de mener une politique de sectorisation efficiente et d'investir massivement pour construire de nouveaux collèges dans les secteurs marqués par un afflux démographique important et pour réhabiliter et entretenir les établissements existants. La signature de ce nouveau contrat avec la BEI nous garantit des conditions de financement optimales pour mener à bien nos investissements dans l'éducation. »

À propos du [Département de Seine-et-Marne](#)

Afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité aux plus de 82 000 collégiens de son territoire, le Département de Seine-et-Marne mène une politique éducative volontariste et ambitieuse, attentive aux besoins des élèves et des équipes pédagogique. Mailler le territoire en équipements structurants, mettre en place de nouveaux outils pédagogiques, assurer la sécurité des personnes sont autant de chantiers menés par la collectivité pour favoriser la qualité de vie au sein des 145 collèges seine-et-marnais (128 collèges publics et 17 collèges privés). Dans la continuité de sa politique de construction et de réhabilitation, le Département mène également une politique d'investissement forte pour assurer le renouvellement régulier du mobilier des collèges, pour rénover les infrastructures informatiques ou encore pour assurer la sécurité des collèges.